

Lettre d'information du réseau

- janvier 2015 -

Fédération

*Rencontres nationales inter-associatives 2015 de la FRAAP à Reims
Élections départementales*

Réglementation

Le registre spécial

Adhérents

Nouveaux membres de la FRAAP

Agenda

Evènements à venir

Publications web

À lire, à écouter et à voir

Rencontres nationales inter-associatives de la FRAAP à Reims les 5 et 6 juin

Retenez bien les dates : les 5 et 6 juin, vous êtes invité(e)s à participer aux tables rondes et débats que nous vous proposons, comme chaque année, lors de nos rencontres nationales inter-associatives. Nos hôtes seront les associations Maison Vide, Hyperespace et Collectif Simone.

Le Conseil d'Administration de la FRAAP travaille actuellement sur le contenu de ces Rencontres. Nous ne manquerons pas de vous relayer l'information une fois le programme finalisé.

Élections départementales

Les prochaines élections sont les élections départementales (anciennement dénommées élections cantonales) qui auront lieu les 22 et 29 mars 2015 pour élire les conseillers départementaux (anciennement dénommés conseillers généraux).

La FRAAP a envoyé un courrier aux responsables Culture des partis politiques pour leur faire part des inquiétudes des associations d'artistes plasticiens face à leur avenir et de l'importance du travail au quotidien que nous faisons en faveur de la création contemporaine.

Ce courrier a également pour vocation de demander un entretien à tous les responsables culture des partis politiques (excepté le Front National) afin qu'ils nous présentent leurs ambitions en termes de politiques culturelles.

Réglementation

Le registre spécial

Le registre spécial est un document obligatoire pour toute association, qu'elle fonctionne exclusivement sur du bénévolat ou qu'elle ait des salariés. Ce document mentionne les changements importants intervenus dans la vie de l'association : création de l'association, élections du Conseil d'administration lors d'une Assemblée générale, élections du Bureau, modifications des statuts lors d'une Assemblée générale extraordinaire, dissolution.

Il doit être conservé au siège social de l'association.

Le registre spécial doit être complété à la main, et ne doit pas contenir de photocopies des compte-rendus des Assemblées générales par exemple.

Ce document comporte en première page le nom de l'association, l'adresse du siège social, le nom du Président. Chaque mention indiquant un changement dans la vie de l'association et portée sur le registre spécial doit être daté et signé par le Président en exercice.

Si aucun registre spécial n'a été tenu par l'association, il est possible de « rattraper le retard ». Dans ce cas, le registre spécial doit indiquer la mention suivante : « Registre spécial obligatoire de l'association "nom de l'association" côté par première et dernière par moi [nom et prénom du président], président, qui en l'absence de registre tenu à jour par mon prédécesseur ouvre le présent, y mentionne les informations relatives à la création de l'association (date de création, adresse du siège, n° d'enregistrement et date du récépissé de déclaration préfectorale) ; ainsi que les dernières informations concernant les statuts qui la régissent aujourd'hui. Le Conseil

d'administration est composé de (Nom et prénom et fonction).
Déclaration en a été faite à la (sous) préfecture de (Chef-lieu de département ou d'arrondissement) ».

[Exemple d'un registre spécial sur le site service-public.fr](#)

Adhérents

La FRAAP est heureuse d'accueillir de nouvelles associations membres. Ce mois-ci :

Les Lunes Artiques (Bourgogne)

Créée en février 2006 à Dijon, l'association Les Lunes Artiques met en avant la créativité et les connaissances artistiques auprès de toutes générations, origines et milieux sociaux confondus. Les Lunes Artiques favorise l'accès à la culture artistique en organisant des expositions ou en proposant des ateliers d'expressions plastiques à destination d'un public de tout âge.

[Site internet](#)

JAIPAT (Midi Pyrénées)

Créée en 2002 en Ariège, Jaipat est une association dédiée aux arts plastiques et visuels en milieu rural. Installée à Montseron (Midi Pyrénées), elle défend la production artistique par la création d'événements, la transmission par l'animation toute l'année d'ateliers ou de stages d'arts plastiques tout public, et la diffusion.

[Site internet](#)

Agenda

Journée d'information « L'activité professionnelle d'un artiste plasticien : entre statut individuel et expériences collectives ? » le 5 février à Segré (Pays de Loire)

Centrale 7 est un collectif d'artistes basé depuis 2006 à Nyoiseau, au sein des anciennes mines de fer du Pays Segréen. L'association a pour objet le soutien à la création et la diffusion artistique en milieu rural et, en proposant un certain nombre de services aux artistes professionnels ou en voie de professionnalisation, développe des projets innovants mobilisant les acteurs du territoire. L'idée de réunir sur une journée des professionnels du monde culturel est apparue comme une évidence dans la volonté de l'association d'aider les artistes à se professionnaliser et de construire un réseau de partages de connaissances et de ressources. S'informer, comprendre et échanger, tel est le but de cette rencontre.

Gratuit, sur inscription.

Plus d'information : [programme en ligne](#)

Publications web

À lire :

"Panorama du milieu associatif européen" par le CIDEM (Centre d'Information civique)

[Lien vers le site](#)

"Politique culturelle : en finir avec l'indifférence", tribune de Jean-Michel DJIAN, Libération, 1er janvier 2015

[Lien vers l'article](#)

A voir :

"Nouvelle organisation territoriale de la République" : débat au Sénat et intervention de Catherine Morin Desailly pour la commission Culture

[Lien vers la vidéo](#)

À écouter :

Archives sonores du colloque international Art et Recherche, organisé en 2012 par l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts de Paris Cergy

[Lien vers le site](#)